

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 7, n° 12

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Juin 2021



Dans l'ordre habituel, on aperçoit M. Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM, M. Marc Bédard, président et fondateur de Lion et M. Patrick Charbonneau, maire suppléant.



De gauche à droite : Mme Guylaine Coursol et M. Michel Lauzon, conseillers municipaux, M. Patrick Charbonneau, maire suppléant, Mme Isabelle Gauthier, et M. François Bélanger, conseillers municipaux.



Zone aéroportuaire

Un parc industriel sera développé

C'est avec une immense fierté que la Ville de Mirabel s'est jointe à la conférence de presse de Lion Électrique, le jeudi 3 juin dernier, dans le cadre de l'annonce importante du fabricant de premier plan de véhicules moyens et lourds entièrement électriques. En effet, Lion Électrique y a annoncé que sa future usine de fabrication de batteries et son centre d'innovation seront situés dans l'Aérocité internationale de Mirabel (YMX). La Ville investira 8 M\$ pour la réalisation des infrastructures publiques (aqueduc, égout, route, etc.) afin de prolonger la rue Irénée-Vachon, sur le site aéroportuaire et de construire une nouvelle rue pour raccorder ce parc industriel à l'autoroute 50.

C'est animé de cette volonté de développer et de faire connaître davantage cette zone comme pôle économique majeur que la Ville a inscrit cette action à son plan stratégique 2018-2021.

Rappelons que c'est en 2018 que la Ville et Aéroports de Montréal (ADM) avaient uni leur voix pour poursuivre l'expansion exceptionnelle de ce parc industriel. Ce projet prendra donc place sur les terres excédentaires à l'aéroport de Mirabel. Ces terrains étant situés à proximité de l'aéroport et d'un axe routier important avec les autoroutes 15 et 50, les possibilités sont immenses.

Mentionnons que les industries qui s'installent sur le site aéroportuaire ont droit au programme de crédit de taxes. En ce qui concerne l'électrification des transports, la Ville de Mirabel offre un programme qui s'échelonne sur 10 ans, qui est de l'ordre de 100 % pour les cinq premières années alors que les taux sont décroissants pour les cinq dernières années, soit respectivement de 75 %, 60 %, 45 %, 30 % et de 15 %.



La Ville de Mirabel s'estime privilégiée de pouvoir compter sur un partenaire de calibre international comme ADM pour attirer des projets porteurs qui permettront à Mirabel, une fois nos investissements dans les infrastructures publiques réalisées, de développer et de rentabiliser des terrains dans la zone industrialo-aéroportuaire. Les projets d'envergure comme celui de Lion Électrique cadrent dans notre plan stratégique 2018-2021 et nous sommes fiers de contribuer de façon significative au développement durable, mais aussi au succès économique de la région, de la CMM et du Québec.

— PATRICK CHARBONNEAU
MAIRE SUPPLÉANT



COMPLEXE AQUATIQUE

Détails en page 2

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653
SITE INTERNET www.mirabel.ca | COURRIEL communications@mirabel.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 26 550 exemplaires

Complexe aquatique La première pelletée de terre donne le coup d'envoi aux travaux

C'est le 31 mai dernier qu'a eu lieu la première pelletée de terre au futur complexe aquatique de Mirabel, dans le secteur de Saint-Augustin, donnant le coup d'envoi aux travaux de construction qui s'échelonnent jusqu'à la fin de l'automne 2022.

D'une superficie d'implantation au sol de quelque 37 600 pieds carrés, le complexe, avec ses lignes épurées et contemporaines, s'affirmera comme une présence forte dans le secteur. Véritable porte d'entrée vers la nouvelle place publique et la future école secondaire, il s'inscrit dans un parcours paysager conduisant à tous les plateaux sportifs et les espaces culturels déjà présents à proximité. Le complexe sera notamment composé d'un bassin de natation d'environ 625 mètres carrés (10 couloirs), de trois tremplins et d'un bassin récréatif de 460 mètres carrés incluant jeux d'eau et glissoire, pour le plus grand plaisir des familles.

Conformément à la volonté de la Ville, tout le concept est basé sur des préoccupations de développement durable. Par conséquent, l'aménagement paysager ne requiert que peu d'irrigation, entre autres, grâce à l'utilisation de pavé perméable conçu pour effectuer de la rétention d'eau. Aussi, le complexe a été pensé pour fonctionner avec une consommation énergétique réduite. En effet, en plus d'être le premier bâtiment municipal intégrant la géothermie, tout l'éclairage fonctionnera automatiquement selon une stratégie d'optimisation. De plus, un bassin de récupération d'eau de pluie servira aux équipes d'horticulteurs de la Ville pour l'arrosage de divers aménagements paysagers.

Il est important de mentionner que l'attribution du contrat selon le modèle conception-construction assure un gage de qualité, l'entrepreneur choisi devant répondre à tous les critères de performance demandés par la Ville en plus de devoir offrir un programme d'entretien sur les équipements mécaniques pendant trois ans après la construction du complexe.



De gauche à droite : Mme **Louise Lavoie**, directrice générale adjointe de la Ville de Mirabel, M. **Claude Poirier**, fondateur et architecte de Poirier-Fontaine architectes Inc. (PFA), M. **John Marcovecchio**, chef de la direction de Magil Construction, Mme **Carolyne Lapierre**, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Mirabel, M. **Patrick Charbonneau**, maire suppléant, Mme **Marie-Christine Bussièrès**, architecte de PFA, M. **Nicolas Bucci**, greffier adjoint de la Ville de Mirabel, Mme **Gabrielle Poirier**, architecte de PFA, M. **Robert Charron**, conseiller municipal et Mme **Geneviève Cauden**, directrice du Service du génie de la Ville de Mirabel.



M. **Patrick Charbonneau**, maire suppléant





Photo par DKA Architectes

INAUGURATION VIRTUELLE DE L'ÉCOLE DU DOMAINE-VERT-NORD

Le 20 mai dernier, le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) a procédé à l'inauguration virtuelle de l'École du Domaine-Vert-Nord, à quelques semaines de la fin de l'année scolaire qui a permis à ses premiers étudiants d'y évoluer.

M. François Bélanger, conseiller municipal de ce secteur, se réjouit de l'inauguration de cette école, qui était attendue autant par la Ville de Mirabel que par le CSSMI ainsi que par les parents du quartier. Puisqu'elle est située en plein cœur d'un quartier résidentiel familial, la majorité des élèves peuvent s'y rendre à pied ou à vélo, au grand bonheur des familles. Au total, l'école accueille cette année 595 élèves qui sont répartis en 28 groupes.

Cette école bénéficiant d'un éclairage naturel est en voie d'obtenir une certification LEED OR V4. Entre autres, sa consommation énergétique est inférieure aux modèles de dernière génération grâce à l'optimisation des systèmes mécaniques et à la performance de l'enveloppe du bâtiment. De plus, le bâtiment bénéficie d'une élimination quasi totale de la production de gaz à effet de serre puisqu'il est alimenté exclusivement par l'électricité.

Une œuvre d'art publique intitulée *Trois p'tits chats*, inspirée de la chanson du même titre, est installée dans le corridor principal de l'école. Elle a été créée et montée par l'artiste Stephen Schofield et consiste en une représentation sous forme de sculptures de chacun des 19 couplets de la populaire chanson.



Petit Théâtre du Nord

Profitez du tarif promotionnel pour les citoyens de Mirabel !

Que vous soyez un habitué du Petit Théâtre du Nord ou un nouveau spectateur, profitez du rabais offert aux Mirabellois en vous procurant vos billets pour *Nous nous sommes tant aimés*, la plus récente création estivale du Théâtre, qui sera présentée dans le tout nouveau Centre de création de Boisbriand, du 17 juin au 14 août prochain. Un texte de Simon Boulerice, dans une mise en scène de Charles Dauphinais, avec Marie-Hélène Thibault, Louise Cardinal, Luc Bourgeois, Sébastien Gauthier et Mélanie St-Laurent.

LA PIÈCE : Il y a trente ans, nous étions finissants au secondaire, des amis. De cette époque pleine de découvertes et de fougues... quels souvenirs en gardons-nous ? Vivement les retrouvailles !

Tarif offert aux Mirabellois sur présentation d'une preuve de résidence : 33 \$. Procurez-vous des billets directement en ligne, au petittheatredunord.com.

Renseignements : 450 419-8755

Le PoutineFest est de retour pour une 5^e édition !

Du 10 au 13 juin prochain, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, aura lieu la 5^e édition du populaire PoutineFest. Cet événement, organisé par le Grand FoodFest, se tiendra sous forme de service au volant sur la rue Chambord et l'entrée se fera par le chemin Notre-Dame. L'entrée sera gratuite et une grande diversité de poutines vous sera proposée pour l'occasion. Sur place, des amuseurs publics ainsi qu'une ambiance festive et chaleureuse seront au rendez-vous !

En achetant une poutine, vous encouragez la cause du parc régional du Bois-de-Belle-Rivière, en protégeant la nature une poutine à la fois !

Le PoutineFest aura lieu du 10 au 12 juin, de 17 h à 21 h, et le 13 juin, de 12 h à 20 h.

Renseignements : [Facebook.com/legrandfoodfest](https://www.facebook.com/legrandfoodfest).





Dans l'ordre habituel, on aperçoit Mme Johanne Bazinet et M. Marcel Bazinet, accompagnés de M. Frédéric St-Germain et de M. Jérémy Bureau, deux employés de Garage Bazinet.

Une retraite bien méritée après 41 ans de service!

À l'âge de 72 ans et, après 41 années de service à sa clientèle, M. Marcel Bazinet a décidé de vendre son entreprise de mécanique automobile et de remorquage, nommée Garage Bazinet. Après toutes ces années de dévouement, il prend donc une retraite bien méritée. Il tient d'ailleurs à remercier sa clientèle pour sa loyauté. En plus d'effectuer l'entretien mécanique sur les véhicules de sa clientèle, M. Bazinet a aussi vaillamment travaillé en collaboration avec le Service de police de Mirabel. En effet, il a agi à titre de remorqueur de jour et de nuit pour le Service, en plus d'effectuer l'entretien des voitures de police, en soutien au garage municipal.

L'entreprise, située au 8045, route Arthur-Sauvé, à Mirabel, a été vendue à M. Michel Beauchamp, qui continuera à offrir des services de mécanique automobile. Pour sa part, la remorque a été vendue à Remorquage SSB qui prendra la relève au niveau des remorquages dans le secteur. Bonne retraite, M. Bazinet!



Campagne « On M notre vie de quartier : ralentissez! »

C'est à compter du 9 juin que débute officiellement la campagne d'affichage du Service de police contre la vitesse, plus particulièrement dans les quartiers résidentiels où se trouvent notamment les familles, qui sont nombreuses à s'établir à Mirabel pour la qualité de vie. L'objectif de la campagne est d'améliorer la sécurité des citoyens et la Ville de Mirabel souhaite que ces derniers sachent que leurs besoins ont été entendus et que des solutions à court et à long termes ont été mises en place afin de retrouver un sentiment de quiétude dans les secteurs.

Surveillez l'apparition des panneaux de la campagne, que vous pouvez vous-même vous procurer pour en faire l'installation sur votre propriété et ainsi participer à la sécurité de votre quartier. Pour tous les détails, rendez-vous au mirabel.ca/police.



Évaluation foncière municipale

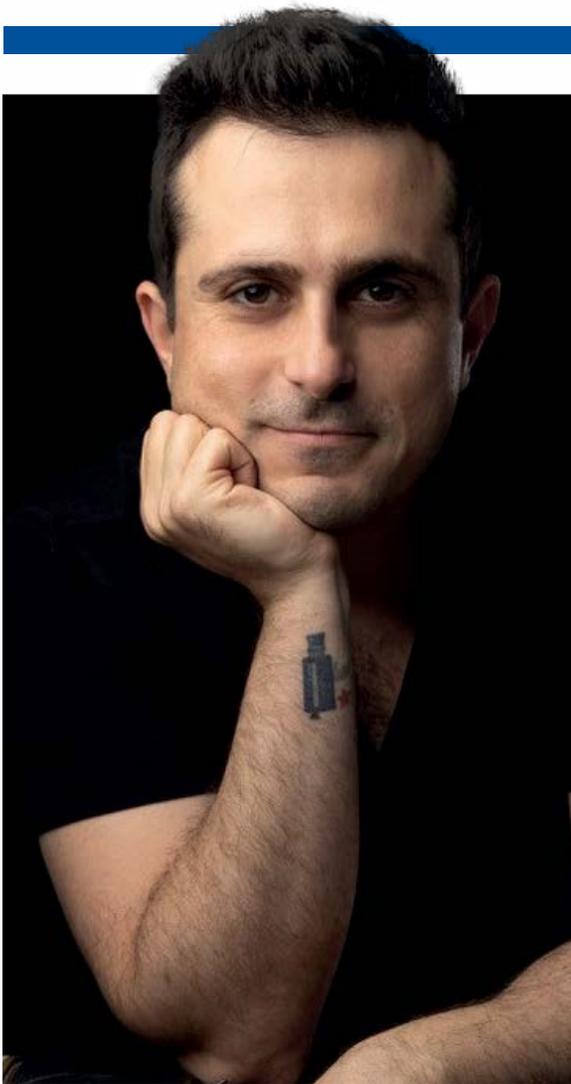
Les propriétés seront évaluées

La Ville de Mirabel désire informer les citoyens qu'elle doit procéder à l'inventaire des immeubles situés sur son territoire pour faire suite à une modernisation réglementaire en matière d'évaluation foncière municipale prescrite par le gouvernement du Québec. La firme d'évaluation LBP Évaluateurs agréés a donc été mandatée à cet effet. Ses évaluateurs débuteront les visites des propriétés dans les secteurs de Saint-Janvier, de Sainte-Monique, du Domaine-Vert Nord et du Domaine-Vert Sud à compter du 7 juin et ce, jusqu'à la fin de l'année.

L'inspection des propriétés comprend une entrevue avec l'évaluateur et une visite de l'extérieur. En cas d'absence de l'occupant, l'évaluateur laissera sur place, dans une enveloppe-réponse affranchie, un questionnaire portant sur les ajouts, les améliorations et les rénovations apportés à l'immeuble.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Ville. À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au samedi, entre 8 h et 21 h. À cette occasion, l'évaluateur ou son représentant doit visiter l'extérieur de la propriété et peut prendre des photos de l'extérieur.

Pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de trésorerie, au 450 475-2018, ou au 450 475-2022.



Les Fables de mon coin, prochainement sur vos écrans

C'est avec beaucoup d'émotion que Khalil El Bitar apprenait, le 20 mai dernier, que son projet de court-métrage était retenu pour un soutien financier de 20 000 \$. Il fait ainsi partie des 17 artistes et organismes retenus dans le cadre du Programme de partenariat territorial des Laurentides.

« Quand j'ai appris la nouvelle, j'ai tout arrêté. Je me sentais apprécié, écouté, mais surtout qu'une grande responsabilité m'attend. »
- Khalil El Bitar

Son rêve commencera par un court-métrage, *Les Fables de mon coin*, où s'entremêleront l'univers animé et réel. Cette dualité se poursuivra également dans le scénario, alors que le personnage principal explorera les deux facettes de la ville de Mirabel, soit le côté résidentiel et celui de la nature, qui sont interreliés. Éventuellement, le court-métrage sera tourné au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière, qui est aussi un partenaire du projet. Les premières images seront publiées durant l'été 2022.

Ce soutien financier de 20 000 \$ est offert, à parts égales, par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et par la Ville de Mirabel. Selon Khalil, cette somme devrait lui permettre de couvrir la première phase du projet auprès de nombreux organismes et de Culture Laurentides.



Accessibilité des terrasses: l'affaire de tous

Avec la réouverture des restaurants et l'arrivée du beau temps, les terrasses sont de nouveau ouvertes et en demande. Les commerçants qui prévoient installer des terrasses extérieures doivent penser à les aménager de manière à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, en particulier pour celles en fauteuil roulant.

Pour ce faire, il faut éviter :

- L'installation de terrasses surélevées, sans rampe d'accès ou plateforme aplanie.
- Le mobilier ne permettant pas à une personne en fauteuil roulant de s'attabler (mobilier riveté au plancher; tables de pique-nique; tables bistro et tabourets; bancs et tables en longueur).

Pour l'aménagement des rampes d'accès, celles-ci doivent :

- Avoir une inclinaison de 1 : 12 (1 pouce au pied);
- Être bien fixées et stables;
- Pouvoir supporter autant une personne en fauteuil manuel qu'en fauteuil motorisé;
- Être faites d'un matériau antidérapant;
- Avoir une largeur minimale de 87 centimètres et, idéalement, être munies de garde-roues.

Ces mesures simples assurent une accessibilité aux installations dans le respect des droits de tous. Pour obtenir plus de renseignements, on peut contacter le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 450 475-2007 ou par courriel, à info.urbanisme@mirabel.ca.

SERVICES OFFERTS
AUX
15-35
ANS
SANS DISCRIMINATION ET
SUR UNE BASE
VOLONTAIRE

TOUS NOS
SERVICES SONT
GRATUITS

CJE_MIRABEL
WWW.CJEMIRABEL.CA

CJE
MIRABEL

Dans une approche globale, le Carrefour Jeunesse de Mirabel accompagne et guide les Mirabellois de 15 à 35 ans dans leur démarche de développement personnel, professionnel, social et entrepreneurial.

Nos services sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Québec

Mot de la directrice du Service de la bibliothèque

Pendant les périodes de prêts sans contact, toute l'équipe de la bibliothèque s'est relevé les manches pour entamer un grand ménage et la réparation de tous les documents.

Nous n'avons pas encore terminé ce projet de grande envergure, mais nous avons vérifié et complété les séries, remplacé des documents abîmés et nettoyé les documents et l'audiovisuel. Bref, nous avons « donné de l'amour » à la collection afin de vous offrir un meilleur service grâce à une équipe pour qui le citoyen est au cœur de son travail. Nous sommes heureux de vous voir à nouveau pour mettre de la vie dans nos murs !

Sarah Germain
la directrice



Le Service de la bibliothèque à l'honneur

Le Service de la bibliothèque de la Ville de Mirabel est fier d'avoir été invité à faire une présentation lors de la rencontre annuelle des usagers francophones de SirsiDynix, le fournisseur de logiciel de la bibliothèque.

Le Service a été choisi pour mettre de l'avant ses bonnes pratiques et son innovation en matière de portail Web. Grâce à l'expertise de Mme Diane Girouard, technicienne en bibliothéconomie, le portail a été entièrement repensé.

Nous sommes fiers que cet outil primé soit au service des citoyens de Mirabel !

Fin du prêt sans contact

Les bibliothèques de Mirabel peuvent à nouveau accueillir les citoyens dans leurs installations, selon les heures d'ouverture régulières, mettant ainsi fin au service de prêt sans contact.

Services disponibles : accès aux rayonnages des bibliothèques selon les normes sanitaires en vigueur; heures d'ouverture régulières; accès aux bornes de prêts en libre-service (utilisation fortement recommandée); accès aux tables de travail et aux fauteuils de lecture; accès aux postes informatiques (une heure maximum par jour); accès aux imprimantes et photocopieurs; chutes à documents disponibles lorsque la bibliothèque est fermée; abonnement et réabonnement.

Services disponibles à distance en tout temps : prêt de livres numériques; ressources électroniques; suggestions d'achat; prêts entre bibliothèques.

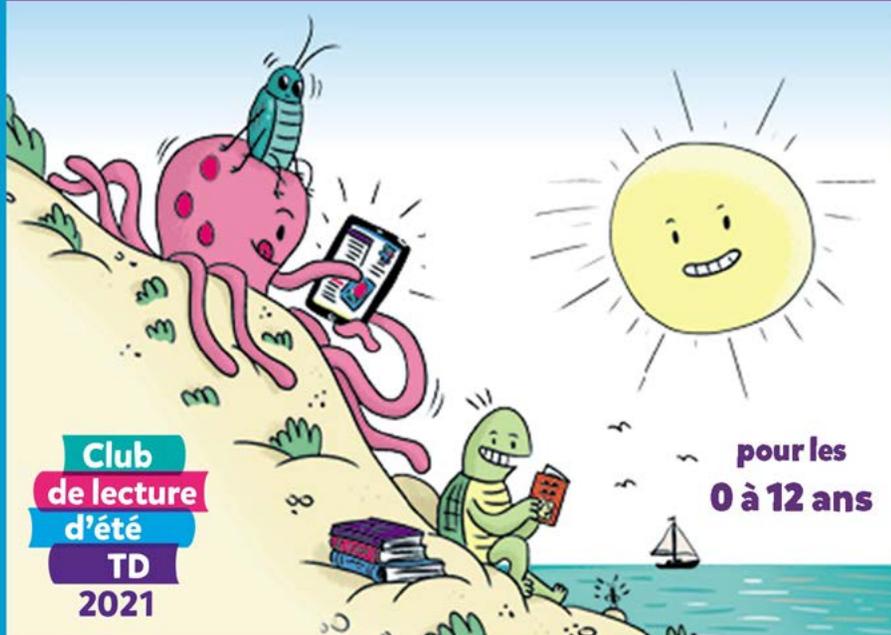
Le nombre de personnes admises en même temps dans la bibliothèque est limité.
Consultez le portail de la bibliothèque pour plus de renseignements : mirabel.ca/biblio.

OUPS!

**GARDONS LES LIVRES
DE LA BIBLIO
HORS DE L'EAU!**

BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL

Club de lecture estival



Club
de lecture
d'été
TD
2021

pour les
0 à 12 ans

Du 28 juin au 25 août

Plus de 100 prix à gagner

LIVRES



JEUX



PRÊTS
SPÉCIAUX



LAISSEZ-PASSER



Parc régional
Bois de Rivière

SORTIES FAMILIALES

Inscription à compter du

9 juin

et pendant toute la durée du club

Sur place, à l'une de nos bibliothèques.
Chaque membre reçoit son carnet de lecture.

Abonnement
GRATUIT

Pour plus d'informations
WWW.MIRABEL.CA/BIBLIO



**DES TIRAGES
À TOUTES LES SEMAINES**



**BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL**



Trousse adaptée
pour les enfants à
besoins particuliers



**ACTIVITÉS
VIRTUELLES**

IMPORTANT !

Afin d'éviter trop d'attente,
venez vous abonner ou
renouveler votre abonnement
AVANT le 9 juin.

Pendant tout l'été

Quizz familial

Viens tester tes
connaissances
sur les livres!



SUR LE PORTAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Pendant tout l'été

Films à voir et à revoir

Des courts-métrages
passionnants!



Offert par l'Office national du film

SUR LE PORTAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Pendant tout l'été

Activités sous la tente

Les samedis
et dimanches



Secteur de SAINT-JANVIER et SAINT-AUGUSTIN

Babillard communautaire

Collecte de sang du Cercle de Fermières de Saint-Janvier



Les Mirabellois sont invités à la collecte de sang du Cercle de Fermières de Saint-Janvier, qui aura lieu le mardi 15 juin prochain, entre 13 h 30 et 19 h 30, au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, situé au 17700, rue du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier.

La clinique se déroulera sur rendez-vous seulement. Les inscriptions se font par le biais du site Internet d'Héma-Québec (hema-quebec.qc.ca), par courriel à jedonne@hema-quebec.qc.ca, ou par téléphone, au 1 800 343-7264.



MESSAGE DU CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-AUGUSTIN

Il est maintenant temps de renouveler votre carte de membre pour l'année 2021-2022. Nous vous demandons de le faire le plus tôt possible pour conserver également votre abonnement à la revue L'Actuelle.

Votre trésorière sera dans le stationnement du centre culturel Jean-Laurin, au 8475, rue Saint-Jacques, pour vous remettre votre carte de membre le lundi 14 juin, de 10 h à 12 h. S'il pleut, ce sera remis au 21 juin.

Renseignements : Mme Aline Prince, au 450 475-8278.

La clé des chants de Mirabel

Vous aimez chanter? Nous sommes là...

Joignez-vous à nous pour la prochaine saison débutant en septembre 2021. Nos pratiques ont lieu le lundi soir, au centre culturel Jean-Laurin, dans le secteur de Saint-Augustin, de 19 h 15 à 21 h 45. Le répertoire est tiré principalement de chants populaires, le tout à quatre voix et sous la direction d'un chef professionnel.

Chanter au sein de la clé des chants, c'est plus qu'une simple chorale : c'est entrer dans une famille chaleureuse. Vous serez accueilli à bras ouverts! Vous pouvez nous joindre en appelant au 450 435-5575, en nous envoyant un courriel à ccdc.mirabel@gmail.com, ou par l'entremise de notre page Facebook.



LE BONHOMME À LUNETTES



OPTICIEN D'ORDONNANCES MOBILE

- toutes les prescriptions de verres
- un choix judicieux de montures de qualité
- répond à tous les budgets
- hommes, femmes et enfants

15 juin - 29 juin

9H30 à 11H30/ sans rendez-vous

Lunettes
abordables!



** Assurez-vous d'avoir en main
votre prescription d'un
optométriste. Aucun examen de la
vue ne sera effectué sur place.**



La Maison de la famille de Mirabel procédera à une levée de fonds en collaboration avec le Bonhomme à Lunettes. Cette initiative permettra deux choses :

1. Amasser des fonds pour notre organisme (pourcentage en retour monétaire).
2. Offrir à la population des lunettes de qualité à moindre coût pour les familles de Mirabel.

Cette activité aura lieu à la Maison de la famille à Mirabel, située au 15093, rue de Saint-Augustin, et se déroulera sans rendez-vous, les mardis aux deux semaines, de 9 h 30 à 11 h 30.

Renseignements :
Maison de la famille de Mirabel , au 450 414-2121.



Photo par Michel Brassard

Son d'angelus

Dans le cadre de ses activités d'actualisation de son patrimoine, le Comité de mise en valeur de Saint-Benoît offrira à ses concitoyens un son d'angelus des trois cloches historiques qui ont marqué le quotidien de nos ancêtres, tous les midis, du 24 juin au 1^{er} septembre.



Crise du logement

Vous êtes citoyens Mirabellois ou désirez le devenir et vous avez de la difficulté à trouver un logement? La Table de concertation communautaire mirabelloise (TCCM), en collaboration avec la Ville de Mirabel, est disposée à vous aider, notamment par l'entremise du *Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs*, de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Si vous êtes affecté par la crise du logement actuelle ou que vous êtes propriétaire d'immeubles à logements locatifs ou de site d'entreposage à louer et que vous avez des disponibilités, veuillez contacter la TCCM, au 450 848-6059 ou par courriel, à info@tccdemiabel.com, ou le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville, au 450 475-8656 ou par courriel, à loisirs@mirabel.ca.



Journée nationale des Patriotes

Levée du drapeau dans le secteur de Saint-Benoît

Les bénévoles du Comité de mise en valeur de Saint-Benoît ont souligné, le 24 mai dernier, dans le respect des mesures sanitaires, la Journée nationale des Patriotes. Pour l'occasion, le drapeau des Patriotes a été hissé sur le nouveau mât de l'église de Saint-Benoît. L'événement s'est conclu avec le tir à blanc de fusils d'époque.

Mentionnons que le drapeau restera levé tout au long de l'année, afin de rendre hommage aux patriotes qui ont marqué l'histoire de ce secteur.

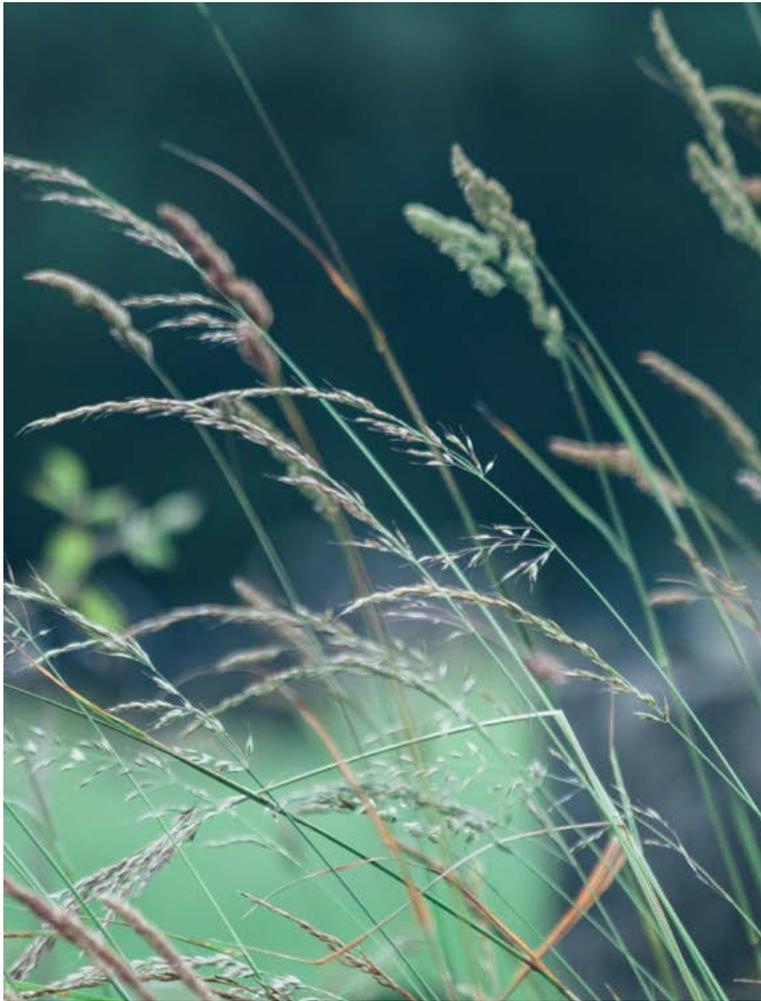


Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

Dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, qui aura lieu le 15 juin, le comité « Aînés en action » de la Table de concertation communautaire mirabelloise invite la population à arborer la couleur mauve sous toutes ses formes afin de soutenir la cause des aînés vivant des situations de vulnérabilité.

Si vous connaissez quelqu'un qui a besoin de soutien ou d'information sur la maltraitance faite aux aînés, veuillez les référer à la Ligne Aide Abus Aînés (AAA), au 1 888 489-2287. Cet organisme offre un service confidentiel et gratuit, de 8 h à 20 h tous les jours, pour toute question relative à une situation de maltraitance.

Renseignements : Carole Lavallée, au 514 594-3370.



Entretien des hautes herbes dans les fossés

Les fossés récoltent les eaux de ruissellement et alimentent les cours d'eau situés dans votre secteur. Saviez-vous que les fossés végétalisés, à l'aide d'herbes à l'état sauvage de moins de 90 centimètres de haut, remplissent plusieurs fonctions de gestion des eaux pluviales ? En effet, elles en ralentissent le débit, les purifient et favorisent l'infiltration ainsi que la réalimentation des nappes phréatiques.

Toutefois, une végétation trop dense dans les fossés peut menacer la capacité de drainage lorsqu'elle crée un barrage à l'écoulement. C'est pourquoi le Service de l'environnement demande à tout propriétaire d'assurer un bon entretien de leur fossé en procédant au fauchage régulier des herbes et autres plantes au minimum deux fois par année, soit au printemps et à l'automne.

Les propriétaires de terrains situés sur un coin de rue doivent en tout temps maintenir la hauteur des herbes à moins de 90 cm dans le triangle de visibilité (distance de neuf mètres de chaque côté du point d'intersection), pour des raisons de sécurité routière.

Cela s'applique uniquement au fossé puisqu'une tonte régulière est exigée pour le reste du terrain. Rappelons que l'herbe et le gazon ne doivent pas dépasser 20 centimètres de hauteur et qu'on ne peut pas laisser pousser des herbes ou des plantes ligneuses qui sont allergènes pour l'être humain, telles que l'herbe à poux et l'herbe à puces, et ce, en vertu de l'article 19 du règlement numéro 690 concernant les nuisances.

TOUS LES DIMANCHES DE 10 H À 15 H

SÉCURITAIRE
✓
MESURES SANITAIRES EN PLACE

Marché
du terroir
DE MIRABEL

20 JUIN AU 26 SEPTEMBRE

CENTRE CULTUREL DU DOMAINE-VERT NORD

PLUS DE 45 EXPOSANTS !

ON  ACHETER LOCAL!


MIRABEL

ON  LA SÉCURITÉ

RÉDUISONS LA VITESSE, LES VIBRATIONS ET LE BRUIT

mirabel.ca/camionnage

COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE, PERSONNE SALARIÉE REMPLAÇANTE

Service : Bibliothèque
 Domaine d'emploi : Bibliothèque
 Statut : Personne salariée remplaçante
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0521-1147
 Date d'affichage : Le 28 mai 2021
 Date de fin d'affichage : Le 12 juin 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée remplaçante au poste de commis à la bibliothèque au Service de la bibliothèque.

Relevant de la directrice de la bibliothèque, le titulaire :

- assure l'ensemble des tâches nécessaires à la diffusion des documents;
- accueille, oriente et renseigne le lecteur;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation;
- posséder un minimum de six (6) mois d'expérience pertinente;
- démontrer un intérêt marqué pour le domaine de la culture générale;

- être disponible à travailler le jour, le soir et les fins de semaine ainsi que dans plusieurs points de services;
- bonne connaissance de l'environnement Windows et des logiciels informatiques Word, Excel et Outlook;
- connaître le logiciel informatique de bibliothèque Symphony est un atout;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que courtoisie, entregent et diplomatie;
- détenir un permis de conduire valide.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Veillez prendre note que vous devez postuler dans les meilleurs délais.

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

INTERVENANT JEUNESSE

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Domaine d'emploi : Loisirs, culture et vie communautaire
 Statut : Personne salariée à temps partiel
 Nombre de poste : 1
 Numéro de concours : J0621-0089
 Date d'affichage : Le 3 juin 2021
 Date de fin d'affichage : Le 16 juin 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour combler le poste d'intervenant jeunesse à titre de personne salariée à temps partiel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant du coordonnateur - jeunesse, le titulaire du poste :

- met sur pied des programmations d'activités d'information, de sensibilisation, de divertissement, de sports ou de réflexion pour les jeunes de la Ville et en effectue l'animation;
- élabore des stratégies de promotion afin d'augmenter la visibilité et la participation aux activités et en effectue l'évaluation post-mortem;
- intervient auprès des jeunes, les supporte, les accompagne et les réfère selon les besoins vers les ressources nécessaires;
- aide les jeunes à l'organisation d'activités de financement pour divers projets et gère les fonds amassés;
- travaille en étroite collaboration avec les animateurs jeunesse;
- rédige des rapports, des bilans et d'autres documents selon les demandes;
- voit au bon fonctionnement des locaux utilisés;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de travail social ou toute autre formation jugée équivalente;
- posséder au minimum une (1) année d'expérience pertinente auprès des adolescents;
- avoir de la facilité à créer des liens significatifs avec les jeunes et à exercer une influence positive;
- posséder une très bonne connaissance des intérêts actuels des jeunes;
- entregent, autonomie, créativité, capacité de travailler en équipe et très bonnes habiletés de communication orale et écrite;
- bonne qualité du français écrit;
- avoir une très bonne connaissance des outils informatiques;
- posséder un permis de conduire de classe 5 valide;
- être prêt à travailler sur des horaires variables incluant les jours, les soirs et les fins de semaines.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Les horaires varieront de 25 à 30 heures par semaine et ils incluront un horaire de jour, de soir et/ou de fin de semaine, selon les besoins du Service.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

INSPECTEURS DES BÂTIMENTS

Service : Aménagement et urbanisme
 Domaine d'emploi : Urbanisme
 Statut : Autre
 Nombre de postes : 2
 Numéro de concours : J0521-1237
 Date d'affichage : Le 31 mai 2021
 Date de fin d'affichage : Le 16 juin 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de deux personnes dynamiques et prêtes à relever des défis pour remplir la fonction d'inspecteur des bâtiments au Service de l'aménagement et de l'urbanisme.

L'un des postes à combler est à titre de personne salariée régulière à temps plein et les principaux mandats qu'aura à accomplir ce titulaire sont ceux reliés à l'émission de permis et au service à la clientèle au bureau.

L'autre poste à combler est à titre de personne salariée remplaçante pour une période non connue et les principaux mandats qu'aura à accomplir ce titulaire sont ceux reliés à l'inspection à l'extérieur du bureau sur la route.

Relevant du chef de division - permis et urbanisme du Service, le titulaire :

- reçoit, analyse et autorise les demandes relatives aux divers permis de construction, de certificats d'autorisation et autres;
- voit à l'application des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, permis et certificats, construction, PIA, dérogations mineures et autres);
- accueille et diffuse l'information pertinente aux citoyens;
- traite les requêtes et les plaintes et effectue les inspections et les suivis;

- inspecte les installations sanitaires et s'occupe des coupes d'eau;
- participe à des programmes spéciaux;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en aménagement et urbanisme ou en architecture;
- posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente;
- connaissance de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement Q2R22 (atout);
- bonnes connaissances en informatique;
- connaissance du logiciel «Le gestionnaire municipal (PG)» (atout);
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'entregent, le professionnalisme, la diplomatie, le sens de l'organisation et la capacité à travailler sur plusieurs dossiers à la fois;
- posséder un permis de conduire valide de classe 5.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Les heures de travail sont de trente-trois (33) et quarante-cinq (45) minutes par semaine réparties du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

POUR POSTULER

Alors qu'elle célèbre en 2021 son 50^e anniversaire, la Ville de Mirabel se hisse au 6^e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18^e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1^{er} rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

[Services](#) › [Services en ligne](#) › [Postuler en ligne](#)

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

ANIMATEURS JEUNESSE

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Domaine d'emploi : Loisirs, culture et vie communautaire
 Statut : Personne salariée à temps partiel
 Nombre de postes : 6
 Numéro de concours : J0621-0088
 Date d'affichage : Le 3 juin 2021
 Date de fin d'affichage : Le 16 juin 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour combler le poste d'animateur jeunesse à titre de personne salariée à temps partiel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant du coordonnateur - jeunesse, le titulaire du poste :

- planifie et anime les activités de divertissement et de sports pour les jeunes de la Ville;
- participe à l'implantation des stratégies de promotion afin d'augmenter la visibilité et la participation aux activités;
- est à l'écoute des jeunes et les réfère selon les besoins vers les ressources nécessaires;
- travaille en étroite collaboration avec les intervenants jeunesse;
- rédige des bilans et d'autres documents selon les demandes;
- voit au bon fonctionnement des locaux utilisés;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- posséder un diplôme d'études secondaires (DES);
- posséder environ six (6) mois d'expérience pertinente en animation et auprès des adolescents;
- avoir de la facilité à créer des liens significatifs avec les jeunes et à exercer une influence positive;
- dynamisme, entente, autonomie, créativité, capacité de travailler en équipe et bonnes habiletés de communication orale et écrite;
- bonne qualité du français écrit;
- connaissances des outils informatiques;
- posséder un permis de conduire de classe 5 valide;
- être prêt à travailler sur des horaires variables incluant les jours, les soirs et les fins de semaines.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Les horaires varieront entre 10 et 25 heures par semaine et ils incluront un horaire de jour, de soir et/ou de fin de semaine, selon les besoins du Service.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Politique de reconnaissance

La Ville de Mirabel s'est dotée d'une politique de reconnaissance, se basant sur la prémisse que ses ressources humaines constituent un capital important dans l'atteinte des objectifs de l'organisation municipale.

Au fil des éditions, elle reconnaît donc l'apport des employés à certaines étapes de leur carrière, en les présentant au public mirabellois.



5 ans

Belkacem Azem

Embauché le 24 mai 2016
 Contremaître
 Service de l'équipement
 et des travaux publics

40 ans de service

Pierre Mondou

Embauché le 1^{er} mai 1981
 Capitaine
 Service de la sécurité incendie

10 ans de service

Stéphanie Dumas

Embauchée le 9 mai 2011
 Répartitrice
 Service de police

25 ans de service

Mario Gratton

Embauché le 6 mai 1996
 Agent de liaison
 Service de police

Simon Cloutier

Embauché le 17 mai 2011
 Contremaître
 Service des loisirs, de la culture
 et de la vie communautaire

20 ans de service

Denis Chalifoux

Embauché le 17 mai 2001
 Agent de support aux opérations
 Service de police

James David Gagnon

Embauché le 31 mai 2011
 Policier
 Service de police

15 ans de service

Martin Desormeaux

Embauché le 23 mai 2006
 Préposé réseaux, journalier et chauffeur
 Service de l'équipement
 et des travaux publics

5 ans de service

Vincent Lauzon

Embauché le 13 mai 2016
 Agent communautaire
 Service de police

Joël Laviolette

Embauché le 29 mai 2006
 Directeur
 Service de la sécurité incendie

Merci!

REQUÊTES
EN LIGNE

Un problème
à signaler?

mirabel.ca

VOILÀ!

DISPONIBLE SUR
Google Play

DISPONIBLE SUR
App Store

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PS-2463

(secteur de Saint-Janvier)

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 25 mai 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les documents suivants :

- Projet de règlement numéro PS-2463 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à ajouter audit schéma un plan particulier d'urbanisme (PPU) concernant le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier;
- Document DPS-2021-004 indiquant les modifications que la Ville de Mirabel devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PS-2463 est décrit comme suit :

La Ville de Mirabel a décidé de procéder à la planification en matière d'aménagement et d'urbanisme du tronçon du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, situé entre la côte Saint-Pierre et la rue J.-A.-Bombardier, le tout tel qu'illustré au plan joint au présent avis, à l'aide de l'outil de planification nommé Programme particulier d'urbanisme (PPU). Un PPU permet une planification plus ciblée d'un territoire qui dégage un grand intérêt et qui nécessite une attention particulière.

Ainsi, la zone d'intervention se situe à environ 1 km de la nouvelle gare du réseau de trains de banlieue. Elle est donc adjacente à l'aire multifonctionnelle TOD de la gare Saint-Janvier (aire de planification du développement/redéveloppement d'environ 1 km autour de la gare) qui a aussi fait l'objet d'une telle planification. La planification du développement de ces deux secteurs (le secteur de l'aire TOD et le secteur faisant l'objet de la présente planification) doit donc se faire de façon harmonieuse et concertée. Il est très important de conserver une certaine vocation commerciale sur le boulevard du Curé-Labelle afin de répondre aux besoins de la population qui est vouée à augmenter dans les prochaines années, suite aux différents projets de construction résidentielle qui verront le jour dans le secteur et qui seront plus denses que ce qui est actuellement construit. L'augmentation de l'achalandage de la gare de Saint-Janvier aura aussi un impact significatif sur les projets qui seront soumis, donc sur l'importance de conserver une vocation majoritairement commerciale à cette artère.

Le site visé par la présente planification est considéré comme un secteur central de Saint-Janvier et même de la ville de Mirabel (le boulevard du Curé-Labelle est identifié comme un axe structurant au schéma d'aménagement et de développement de la ville de Mirabel). Un PPU permet, dans le cadre d'une stratégie de revitalisation d'un secteur central, de mettre en place divers outils réglementaires et/ou financiers afin de consolider la vocation du secteur et assurer un redéveloppement de qualité et harmoniser avec les usages à proximité. La planification vise, entre autres, à prévoir les grandes lignes de la requalification et du redéveloppement de ce secteur en y intégrant un volet de transport actif et collectif et en diminuant la dépendance à l'automobile pour les déplacements entre les différents commerces/fonctions urbaines.

Le but du PPU est donc de définir une vision et des orientations pour la zone d'intérêt, afin de favoriser un réaménagement adéquat et harmonieux qui pourra répondre aux besoins de la population Mirabelloise et d'amorcer le processus de réflexion concernant la revitalisation du boulevard du Curé-Labelle afin d'encadrer le développement de cette zone centrale.

Les objectifs suivants ont guidé l'élaboration du PPU et seront partie prenante des modifications réglementaires qui découleront de l'adoption de cet outil de planification. Ces objectifs correspondent aux principaux axes d'intervention ciblés par la Ville de Mirabel.

Transport et mobilité

Assurer une circulation fluide et sécuritaire sur le boulevard du Curé-Labelle, tant pour la circulation automobile que pour le transport collectif et actif.

Création d'un milieu de vie de qualité

Favoriser la création d'un milieu de vie de qualité en améliorant l'ambiance et le dynamisme du boulevard du Curé-Labelle, grâce à une meilleure cohabitation des usages et une mixité adaptée.

Assurer la présence de végétation

Favoriser les interventions qui permettent de conserver les arbres existants ou, lorsqu'il n'y a en a pas, d'en prévoir la plantation, afin, entre autres, d'assurer une meilleure couverture végétale du secteur et la baisse des impacts liés aux îlots de chaleur.

Afin de mieux cibler les enjeux et les interventions, le territoire du PPU a été divisé en trois secteurs :

• Commerce lourd

Le secteur « commerce lourd », situé entre la côte Saint-Pierre et la rue du Val-d'Espoir comprendra principalement des commerces plus lourds, nécessitant parfois de l'entreposage extérieur ainsi que des industries légères. Il s'agit d'un secteur où les usages ont un plus grand potentiel de nuisances, ou du moins une plus grande utilisation de l'espace extérieur. La mise en place du PPU viendra assurer un contrôle sur l'entreposage extérieur et sur l'aménagement paysager du secteur.

• Services

Ce secteur est situé entre la rue du Val-d'Espoir et la rue Charles, plus au sud. Dans ce secteur, les commerces lourds ne sont plus autorisés pour faire principalement place à des commerces de vente au détail, de services et de restauration. Il sera également possible que des projets résidentiels mixtes (commerces au rez-de-chaussée et logements aux étages supérieurs) soient réalisés. L'espace extérieur est moins sollicité que dans le précédent secteur, laissant

plus de place à un possible verdissement des espaces libres et des stationnements. Les bâtiments seront limités à une hauteur de 2 à 3 étages et un taux d'implantation maximal serait mis en place dans le but de favoriser un plus haut taux de verdissement des terrains.

• Mixte

Ce secteur est situé entre la rue Charles et la limite municipale avec la ville de Blainville. Il s'agit donc du secteur le plus au sud. Ce secteur est similaire au précédent, mais des projets purement résidentiels pourront être réalisés tout en continuant de favoriser les projets résidentiels mixtes. Les usages commerciaux devront donc s'intégrer à une plus forte présence résidentielle et donc être plus à une échelle humaine, tout en favorisant les commerces de proximité et la restauration. Une densité maximale serait mise en place afin de limiter les projets mixtes et résidentiels et le nombre d'étage des bâtiments serait limité à un maximum de 5 étages. Encore une fois, un taux minimal de verdissement des terrains sera mis en place dans ce secteur. Finalement, des mesures seront exigées afin de protéger les résidences déjà construites lors de la construction de nouveaux projets.



Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 25 juin inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PS-2463
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Que la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Donné à Mirabel, ce 2 juin 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

On  la vie!

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2461

(secteur de Saint-Janvier)

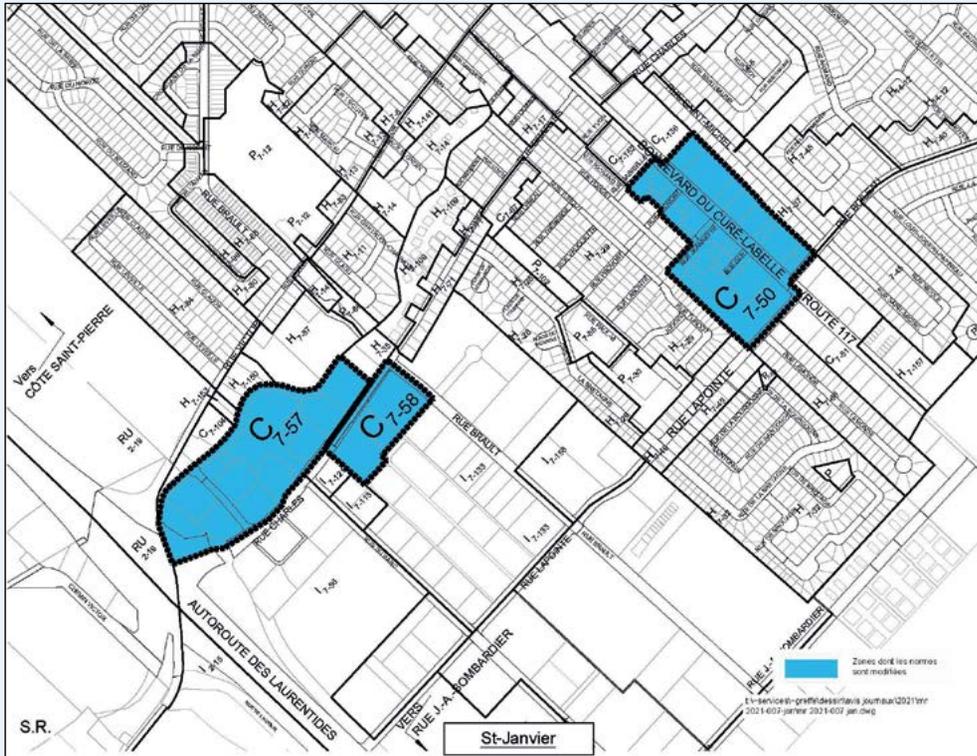
Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 25 mai 2021 a adopté le projet de règlement numéro PU-2461 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- retirer l'usage « C11-03-03 - Société québécoise du cannabis » des usages autorisés dans les zones C 7-50 et C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
- ajouter la classe d'usages « C10-05 - Vente en gros de produits alimentaires, de produits de consommation et de biens d'équipement » et ses dispositions spécifiques aux usages déjà autorisés dans la zone C 7-58, dans le secteur de Saint-Janvier.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2461 est bien décrit dans le titre.

QUE les zones concernées sont illustrées au plan ci-après :



QUE la description et l'illustration des zones, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 25 juin 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement n° PU-2461
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : reglement@mirabel.ca

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 2 juin 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO U-2434

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2434 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « P2-02-02 – École primaire » ainsi que ses dispositions spécifiques dans la zone P 10-50.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

par les personnes habiles à voter du secteur concerné, le 16 mai 2021;

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 9 juin 2021

La greffière,
Suzanne Mireault, avocat

AVIS PUBLIC DU RÉSULTAT DU SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

Municipalité	VILLE DE MIRABEL Secteur concerné de Saint-Augustin	Scrutin du	2021	05	16
--------------	---------------------------------------------------------------	------------	-------------	-----------	-----------

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Suzanne Mireault, greffière, que, suite à la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement numéro U-2434 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « P2-02-02 – École primaire » ainsi que ses dispositions spécifiques dans la zone P 10-50, ledit règlement est réputé approuvé.

- ⇒ Nombre de personnes habiles à voter inscrites : **1155**
- ⇒ Nombre de demandes reçues : **494**
- ⇒ Nombre de demandes valides pour le dépouillement : **483**
- ⇒ Nombre d'électeurs ayant donné une réponse **AFFIRMATIVE** à la question référendaire : **335**
- ⇒ Nombre d'électeurs ayant donné une réponse **NÉGATIVE** à la question référendaire : **148**
- ⇒ Nombre de bulletins ayant été rejetés lors du dépouillement : **0**

La majorité va à la faveur de la réponse : affirmative négative

Donné à Mirabel, ce 2 juin 2021

La greffière,
Suzanne Mireault, avocat

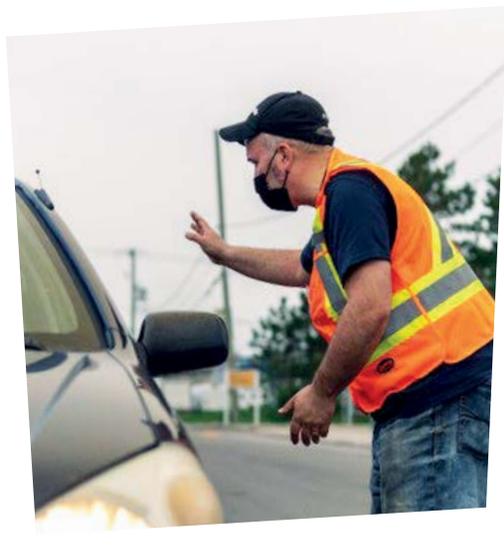
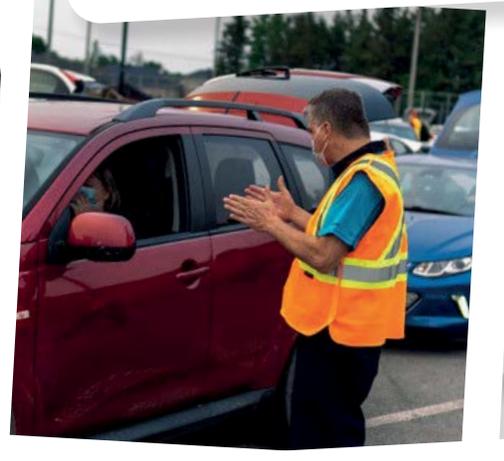
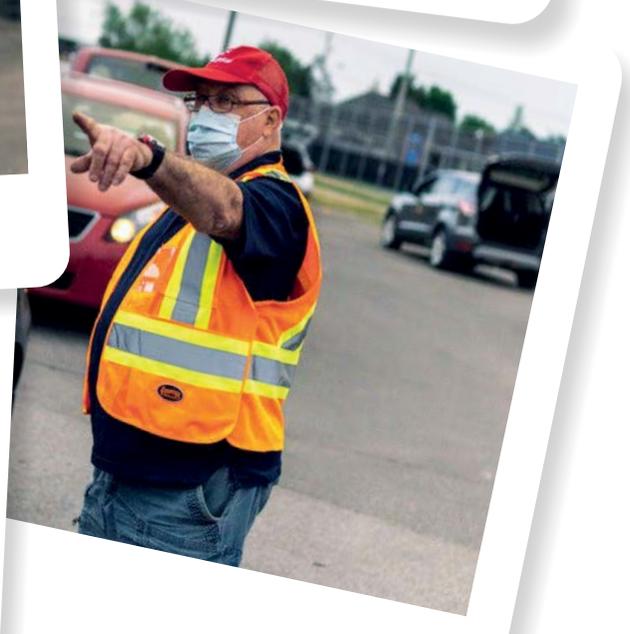
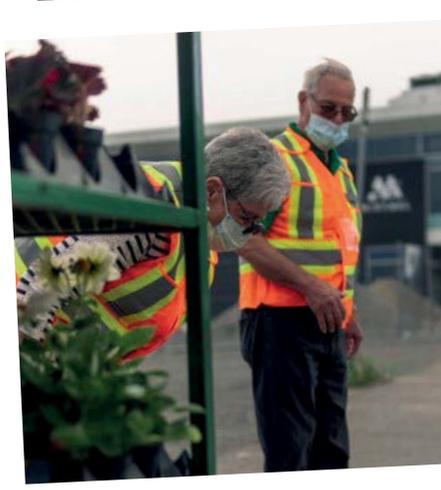


DISTRIBUTION DE FLEURS

Encore une fois cette année, la distribution de fleurs a été un franc succès ! L'événement s'est déroulé le 22 mai dernier, dans le respect des règles sanitaires.

La Ville de Mirabel tient à remercier tous les bénévoles et les participants, qui contribuent à embellir le territoire de Mirabel, une fleur à la fois.

À l'année prochaine !



CONCOURS

MON M VOYAGE!

Du 9 juin au 9 décembre



* Dans l'éventualité où votre carte postale ne se retrouverait pas dans cette édition du *Mirabel vous informe*, veuillez communiquer avec nous en écrivant à communications@mirabel.ca.

Dans le cadre du lancement de son compte Instagram, la Ville de Mirabel vous invite à participer au concours « Mon M Voyage ». En attendant de pouvoir voyager en personne, faites voyager la carte postale du concours et courez la chance de gagner des prix locaux mettant en vedette les produits et services de chez nous!

Il vous suffit d'envoyer la carte postale à un destinataire de votre choix, au Québec ou ailleurs, qui doit se prendre en photo avec celle-ci en mettant en contexte l'endroit où il se trouve. Par la suite, il devra vous envoyer sa photo, que vous partagerez, sur Instagram, sous le mot-clic #monMvoyage. Abonnez-vous dès maintenant à notre page Instagram pour découvrir les merveilles de notre ville!



[Instagram.com/villedemirabel](https://www.instagram.com/villedemirabel)

› Tous les détails du concours au [mirabel.ca/monmvoyage](https://www.mirabel.ca/monmvoyage).